



Prestation d'assurance flotte automobile pour une dizaine de collectivités publiques de l'agglomération de Chambéry

Avenant n°1 au marché n°F16002

Octobre 2019

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY cedex,

Représentée par Monsieur Marc Chauvin vice-président chargé des Ressources humaines et des Moyens des Services,

d'une part,

ET

Le groupement GRAS SAVOYE / GROUPAMA dont le cabinet GRAS SAVOYE (Direction Marchés Publics IARD - Bureau de Lyon - 164 avenue Jean Jaurès - 69364 Lyon cedex 07) est le mandataire, titulaire du marché n° F16002 relatif à la prestation la prestation d'assurance pour la garantie flotte automobile d'une dizaine de collectivités publiques de l'agglomération de Chambéry », représentée par

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL

Le présent marché concerne la réalisation d'une prestation d'assurance pour la garantie flotte automobile d'une dizaine de collectivités publiques de l'agglomération de Chambéry de chacun des membres du groupement suivants :

- Grand Chambéry,
- le syndicat mixte Savoie Déchets,
- la commune de Chambéry,
- la commune de Bassens,
- la commune de Challes-les-Eaux,
- la commune de La Motte-Servolex,
- le centre communal d'action sociale de La Motte-Servolex,
- la commune de La Ravoire,
- la commune de Saint-Jeoire-Prieuré,
- la commune de Vimines.

Grand Chambéry a été désigné comme coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour la passation, la signature et la notification du marché, l'exécution du marché restant à la charge de chaque membre du groupement.

Le terme du marché était prévu, initialement, le 31 décembre 2019.

ARTICLE 2 – OBJET ET MONTANT DE L'AVENANT

En vue du renouvellement de ce marché d'assurance, une action de sourcing a été menée par Grand Chambéry, coordonnateur du groupement, avec trois assureurs ou courtiers qui s'étaient positionnés sur le précédent marché.

Cette action a mis en évidence le fait que le groupement actuel, tel qu'il est monté, n'est pas opportun et qu'il serait nécessaire d'envisager un montage différent avec éventuellement la possibilité d'un contrat unique (un contrat par membre actuellement) ou la création de lots séparés en fonction des tailles de flotte. L'abandon du groupement de commandes doit aussi être envisagé.

A ces différents points d'amélioration s'ajoutent les mauvais résultats, en termes de sinistralité, de deux membres du groupement, Grand Chambéry et Savoie Déchets, qui pourraient mettre en péril la viabilité du groupement de commandes s'il était relancé en l'état.

Par conséquent, afin de définir au mieux les besoins de chaque membre et le meilleur montage à envisager pour disposer d'une mise en concurrence bénéfique et obtenir une garantie adaptée à un

coût satisfaisant pour tous, il est proposé de prolonger le marché d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette prolongation a été en amont validée par l'assemblée délibérante de chaque membre du groupement dans le courant du mois de septembre 2019. Chaque assemblée délibérante a validé la prolongation de la convention de groupement de commandes correspondante pour une durée d'un an.

Pour 8 membres du groupement sur 10, il n'y a pas d'augmentation des tarifs et les prix unitaires relatifs à cette année supplémentaire restent identiques à ceux du marché, révisions de prix non comprises.

Seule une augmentation de 5 % est appliquée pour cette année supplémentaire aux prix unitaires de Grand Chambéry et de Savoie Déchets.

Le montant estimatif de l'avenant s'élève donc à 201 530 € TTC, toutes collectivités confondues, soit une augmentation de 25,44 % du montant initial du marché. Cette augmentation est estimée sur des tailles de flotte base marché de 2016.

La présente modification du marché est rendue possible conformément aux articles R 2194-5 et R 2194-4 du code de la commande publique

ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant indicatif du marché initial	792 114 € HT
Montant de l'avenant n°1	<u>+ 201 530 € HT</u>
Nouveau montant du marché	993 644 € HT
Pourcentage d'augmentation	+ 25.44 %

ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES

Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à Chambéry le

Pour la société GRAS SAVOYE

Pour Grand Chambéry
Le Vice-Président chargé des Ressources humaines et des Moyens des Services,
Marc Chauvin